

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 mars 2023

Délibération CA n° 202303-10

NOTE DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT

Préambule

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, les délégations de signature du Président de Normandie Université présentées ci-dessous sont soumises à l'approbation des administrateurs :

Délégation de signature aux vice-présidents pour les actes relatifs à leur périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.

Yann MATHET (*sous réserve de son élection*)

Vice-président en charge des ressources et questions numériques

Délégation de signature aux vice-présidents pour les actes relatifs à leur périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, ainsi que l'ensemble des documents concernant la formation doctorale, à l'exception du diplôme de doctorat, des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.

Michel GRISEL (*sous réserve de son élection*)

Vice-président en charge de la recherche

François DAUPHIN (*sous réserve de son élection*)

Vice-président en charge de la formation doctorale et directeur du collège des écoles doctorales.

Délégation de signature pour les actes relatifs au périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.

Pauline CHATEL

Coordonnatrice du PEPITE Normandie

Délégation de signature dans la limite des activités de l'Ecole doctorale pour tout acte relatif au périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.

Gilles RAOUL-CORMEIL (UCN)

Directeur Ecole Doctorale Droit Normandie (DN)

L'arrêté de délégation nominatif sera communiqué à la Rectrice, Chancelier des Universités, et publié.

Le Conseil d'Administration approuve les délégations de signature du Président de Normandie Université

Résultats des votes

Nombre de votants : 30 votants

Pour à l'unanimité : 30 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 13 mars 2023,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

